



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le 26/11/2025

ID : 057-245700695-20251120-D2025_171_SI-AR

DECISION 2025-171

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 18 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 instituant une aide financière pour l'acquisition de batardeaux, dont le règlement d'attribution a été modifié par les délibérations 27, 24 et 25 respectivement du 8 juillet 2024, du 10 décembre 2024 et du 30 septembre 2025,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant les demandes de subvention déposées par des particuliers résidant sur le territoire communautaire et par un syndicat de copropriété,

Considérant l'avis favorable de la Commission Politique de l'Eau, Assainissement et GEMAPI du 29 octobre 2025 pour les dossiers 22 et 23,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1^{er} :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition de batardeaux est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Eau, Assainissement et GEMAPI. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 20 novembre 2025

Le Président
Michel PAQUET

ID : 057-2						
N° de dossier	Nom	Prénom	Adresse	CP	Commune	Montant travaux
22	PARMENTIER	Guy	15 rue des Prés	57330	ZOUFTGEN	127,72 €
23	KOBY	Anne	8 rue des Marronniers	57570	GAVISSE	2 844,60 €